



CONFÉRENCE

Quarante-troisième session

Rome, 1-7 juillet 2023

Rapport de la 26^e session du Comité des forêts (Rome, 3-7 octobre 2022)

Résumé

Les participants à la 26^e session du Comité des forêts portent à l'attention du Conseil et de la Conférence leurs conclusions et recommandations sur les questions ci-après.

Questions portées à l'attention du Conseil

Le Conseil est invité à approuver les conclusions et recommandations du Comité des forêts, l'attention étant appelée en particulier sur les questions suivantes:

- *La Situation des forêts du monde 2022, paragraphe 13;*
- *Forêts et production durable de produits forestiers ligneux et non ligneux, paragraphe 15;*
- *Domaines de travail prioritaires de la FAO dans le secteur des forêts pour 2022-2023 et au-delà, paragraphe 27;*
- *Liens entre agriculture et forêts, paragraphe 17;*
- *Rapport de situation sur la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et du Plan d'action 2021-2023 y afférent, paragraphe 22;*
- *Évaluation des ressources forestières mondiales et enquête par télédétection, paragraphe 23;*
- *La restauration et la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), paragraphe 25;*
- *Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031, paragraphe 19 et alinéa 15.e;*
- *Feux de forêt et plateforme mondiale de gestion des incendies, paragraphe 20;*
- *Dialogue avec les organes statutaires traitant de questions forestières, paragraphe 26;*
- *Résultats du XV^e Congrès forestier mondial, paragraphe 28;*
- *Mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et renforcement de la contribution de la FAO à l'Arrangement international sur les forêts, y compris le Partenariat de collaboration sur les forêts et l'examen à mi-parcours (2024), paragraphe 30;*

- *Élaboration de plans d'action régionaux pour la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (2022-2025), paragraphe 31.*

Questions portées à l'attention de la Conférence

La Conférence est invitée à approuver les conclusions et recommandations du Comité des forêts, l'attention étant appelée en particulier sur les questions suivantes:

- *Domaines de travail prioritaires de la FAO dans le secteur des forêts pour 2022-2023 et au-delà, paragraphe 27;*
- *Forêts et production durable de produits forestiers ligneux et non ligneux, paragraphe 15;*
- *Liens entre agriculture et forêts, paragraphe 17;*
- *Rapport de situation sur la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et du Plan d'action 2021-2023 y afférent, paragraphe 22;*
- *Évaluation des ressources forestières mondiales et enquête par télédétection, paragraphe 23;*
- *La restauration et la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), paragraphe 25;*
- *Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031, paragraphe 19 et alinéa 15.e;*
- *Feux de forêt et plateforme mondiale de gestion des incendies, paragraphe 20;*
- *Élaboration de plans d'action régionaux pour la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (2022-2025), paragraphe 31;*
- *Dialogue avec les organes statutaires traitant de questions forestières, paragraphe 26;*
- *Résultats du XV^e Congrès forestier mondial, paragraphe 28;*
- *Mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et renforcement de la contribution de la FAO à l'Arrangement international sur les forêts, y compris le Partenariat de collaboration sur les forêts et l'examen à mi-parcours (2024), paragraphe 30.*

Suite que le Conseil et la Conférence sont invités à donner

Le Conseil et la Conférence sont invités à approuver le rapport de la 26^e session du Comité des forêts.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Malgorzata Buszko-Briggs
Secrétaire du Comité des forêts
Tél.: (+39) 06 570 55762
Courriel: Malgorzata.Buszkobriggs@fao.org

I. INTRODUCTION

1. Le Comité des forêts a tenu sa 26^e session du 3 au 7 octobre 2022. La session s'est exceptionnellement déroulée selon des modalités hybrides en raison de la pandémie mondiale de covid-19 et des préoccupations et contraintes liées à la santé publique qui en découlent. Le secrétariat avait consulté au préalable le Comité directeur de la 26^e session du Comité des forêts au sujet des modalités relatives à l'organisation de la session en visioconférence, que les membres du Comité ont ensuite approuvées.

2. Parmi les 120 membres du Comité, 109 ont inscrit leur délégation à la session, à laquelle ont participé cinq ministres et quatre vice-ministres. Cent dix-neuf Membres de l'Organisation, cinq institutions des Nations Unies, neuf organisations intergouvernementales et 15 organisations non gouvernementales y ont assisté en qualité d'observateurs. On trouvera la liste des participants à l'adresse <https://www.fao.org/events/detail/cofo-26/fr>.

II. OUVERTURE DE LA SESSION (point 1)

3. M. Glenn Hargrove, Vice-Président du Comité et Président de la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord, a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux participants.

4. M. Qu Dongyu, Directeur général de la FAO, a inauguré la session et prononcé une allocution.

5. Sa Majesté la princesse Basma bint Ali de Jordanie, Ambassadrice de bonne volonté de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, a prononcé un discours liminaire.

6. M^{me} Cécile Ndjebet, fondatrice du Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts et lauréate 2022 du prix Wangari Maathai des champions de la cause des forêts, a prononcé une déclaration.

7. M^{me} Analí Bustos, lauréate du prix décerné aux jeunes acteurs du changement dans le secteur forestier en 2022, a prononcé une déclaration en tant que représentante de la jeunesse.

8. En l'absence du Président, et conformément à l'article I du Règlement intérieur du Comité, M. Glenn Hargrove a présidé la session. Le Président a présenté les vice-présidents, qui sont les membres du Comité directeur de la 26^e session du Comité des forêts:

- M. Alaa Azouz (Égypte) – Président de la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient;
- M^{me} Liubov Poliakova (Ukraine) – Présidente de la Commission européenne des forêts;
- M. Ainsley Henry (Jamaïque) – Président de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes;
- M. José Ilanga (République démocratique du Congo) – Président de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique;
- M. Oyunsanaa Byambasuren (Mongolie) – Président de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique.

9. Le Comité est convenu, à titre exceptionnel, de tenir sa 26^e session selon les modalités hybrides.

10. Le Comité est convenu également:

- a) que la réunion en mode hybride devait constituer une session ordinaire officielle du Comité, convoquée conformément au paragraphe 3 de l'article XXXII du Règlement général de l'Organisation et à l'article II du Règlement intérieur du Comité des forêts;
- b) que les dispositions du Règlement intérieur et les pratiques habituelles du Comité des forêts devaient s'appliquer, à condition qu'elles soient compatibles avec les modalités hybrides et/ou que la situation particulière ne s'oppose pas à leur application; dans le cas contraire, il serait exceptionnellement dérogé à ces dispositions et ces pratiques, conformément au Règlement intérieur;
- c) que la session serait diffusée en direct sur internet et que l'enregistrement serait mis à disposition sur le site web de la FAO;
- d) que, le cas échéant, des procédures spéciales ou des modalités de travail aménagées seraient appliquées afin de garantir le bon déroulement de la session, comme il est indiqué dans le document publié sous la cote COFO/2022/INF/3.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 2)

11. L'ordre du jour (*annexe A*) et le calendrier provisoire ont été adoptés. La liste des documents examinés par le Comité figure à l'*annexe B*.

IV. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION (point 3)

12. Le Comité a été assisté par un Comité de rédaction composé de l'Argentine (présidence), de l'Australie, du Brésil, des États-Unis d'Amérique¹, de l'Éthiopie, de la Fédération de Russie¹, du Japon², de la République tchèque et du Soudan¹.

V. LA SITUATION DES FORÊTS DU MONDE 2022: DES SOLUTIONS FORESTIÈRES POUR UNE RELANCE VERTE ET DES ÉCONOMIES INCLUSIVES, RÉSILIENTES ET DURABLES (point 4)

13. Le Comité:

- a) a pris note des principales conclusions de l'édition 2022 de *La Situation des forêts du monde* et des trois solutions interdépendantes qu'elle propose, et il a mis en avant les possibilités qu'offrent les forêts s'agissant de contribuer à atténuer les conséquences des différents problèmes auxquels le monde est confronté, notamment le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité et les répercussions de la pandémie de covid-19;
- b) a invité la FAO et les Membres à prendre appui sur les conclusions du rapport 2022 sur *La Situation des forêts du monde* et à les diffuser, selon qu'il conviendra, à travailler ensemble pour enrayer la perte et la dégradation des forêts, remettre en état les terres dégradées et les zones arides et renforcer la gestion et l'utilisation durables des ressources forestières, en tenant compte des priorités et des contextes nationaux, et à promouvoir le rôle important des forêts et leur utilité sur les plans social, économique et environnemental, notamment leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et des objectifs mondiaux relatifs aux forêts;
- c) a insisté sur le rôle technique que la FAO est appelée à jouer pour soutenir la transposition à plus grande échelle des pratiques agricoles durables à l'appui de la conservation et de

¹ La Fédération de Russie a choisi de se désolidariser du soutien exprimé en faveur de l'élection au Comité de rédaction des États-Unis d'Amérique, du Japon et de la République tchèque.

² Le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Japon, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Union européenne (UE) et les États membres de l'UE qui sont membres du Comité, et l'Ukraine ont choisi de se désolidariser du consensus concernant l'élection de la Fédération de Russie comme membre du Comité de rédaction.

l'utilisation et de la gestion durables des forêts, limiter autant que possible la dégradation de l'environnement, accroître la productivité et tirer parti de la science et de l'innovation, une attention particulière devant être accordée à la lutte contre les principaux moteurs de la déforestation, entre autres, comme il en est question dans *La Situation des forêts du monde 2022*;

- d) a invité les Membres à renforcer la coopération dans les domaines de la science, de la recherche, de la technologie et de l'innovation afin de soutenir la conservation et l'utilisation et la gestion durables des forêts et la production et l'utilisation des produits forestiers, notamment au moyen du partage volontaire des connaissances et des pratiques, de la recherche et du transfert de technologie selon des modalités convenues d'un commun accord, ainsi que de nouveaux partenariats mondiaux, régionaux et interrégionaux, notamment avec des microproducteurs et des producteurs de petite ou moyenne taille;
- e) a engagé la FAO à continuer de soutenir la communication d'informations et de connaissances suffisantes et fiables, la conception d'outils novateurs ainsi que la mobilisation de financements dans les domaines abordés dans *La Situation des forêts du monde 2022*, afin de faciliter la prise de décisions fondées sur des données scientifiques et factuelles et l'établissement de programmes efficaces au service des forêts et de la transformation et du développement des systèmes agroalimentaires aux niveaux national, régional et mondial, et à continuer de contribuer aux efforts d'éradication de la pauvreté, de façon cohérente, en fonction du contexte et des moyens nationaux;
- f) a invité la FAO à continuer de faire mieux connaître le rôle socioéconomique des forêts, notamment le rôle des chaînes de valeur forestières, qui constituent un rouage essentiel du développement d'une bioéconomie;
- g) a engagé la FAO à continuer de soutenir les Membres, à leur demande, dans les efforts qu'ils déploient pour encourager les petits producteurs, les femmes, les peuples autochtones et les communautés locales à jouer un rôle actif et de premier plan dans l'intensification de l'action menée sur le terrain en faveur des solutions forestières.

VI. FORÊTS ET PRODUCTION DURABLE DE PRODUITS FORESTIERS LIGNEUX ET NON-LIGNEUX: RÉPONDRE AUX BESOINS ET SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'ÉCONOMIES LOCALES RÉSILIENTES (point 5)

14. Ce point de l'ordre du jour a été présenté, lors d'un débat dirigé, par un groupe de haut niveau.

15. Le Comité:

- a) a pris note des recommandations du XV^e Congrès forestier mondial, y compris de l'Appel ministériel pour du bois durable, visant à promouvoir et à développer les produits ligneux durables dans le cadre de stratégies nationales, à soutenir la promotion d'objectifs environnementaux multiples et à atteindre les objectifs de développement durable (ODD), et à les faire figurer, selon qu'il convient, dans les contributions déterminées au niveau national ainsi que dans les stratégies, plans et projets associés à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes;
- b) a recommandé à la FAO de prêter appui aux Membres pour promouvoir le développement ainsi que la consommation et la production durables de produits forestiers ligneux et non ligneux, de façon à contribuer à une amélioration des moyens d'existence, notamment en renforçant les capacités des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des communautés locales;
- c) a encouragé la FAO à continuer d'aider les Membres à améliorer leur capacité à surveiller et mettre en évidence la production licite et durable de bois et sa valeur ajoutée en tant que contribution essentielle au commerce des produits ligneux prélevés légalement et à la consommation durable des produits ligneux;

- d) a reconnu qu'il était nécessaire d'accélérer l'exploitation durable des produits forestiers non ligneux et de leurs chaînes de valeur, notamment par un meilleur accès à la technologie, aux marchés et aux données, afin de renforcer la sécurité alimentaire, la nutrition, la santé et les moyens d'existence;
- e) a encouragé la FAO à promouvoir la sensibilisation, le renforcement des capacités, la recherche et l'innovation, et à faciliter l'accès aux marchés et aux investissements, notamment dans le cadre de dialogues sur les politiques tenus aux niveaux mondial, régional et national, selon qu'il convient, ainsi que les échanges techniques, pour une contribution efficace des produits ligneux durables et de leurs filières à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets, le remplacement des produits à forte intensité de carbone et le renforcement de la résilience face au changement climatique, notamment grâce à l'initiative conjointe du Partenariat de collaboration sur les forêts intitulée «Du bois durable pour un monde durable» et à l'inclusion du bois durable dans le Plan d'action de la FAO axé sur le changement climatique;
- f) a recommandé à la FAO de continuer d'aider les Membres en leur apportant une expertise technique destinée à renforcer les politiques, les mécanismes financiers inclusifs, la transparence, les dispositions juridiques et institutionnelles, lorsque c'est possible, afin d'améliorer la durabilité et d'accroître la productivité des filières de produits forestiers ligneux et non ligneux issus de forêts naturelles et plantées et destinés aux marchés nationaux et international, ce qui contribue à une bioéconomie durable;
- g) a recommandé à la FAO d'aider les Membres à renforcer et à faciliter l'accès des agriculteurs familiaux, des organisations de producteurs et des petites et moyennes entreprises aux marchés, aux industries, à l'innovation et aux financements, aux fins de la durabilité des filières de produits forestiers ligneux et non ligneux, notamment dans le cadre des programmes existants, comme le Mécanisme forêts et paysans;
- h) a invité la FAO à envisager de recueillir, évaluer et diffuser les bonnes pratiques en matière de production et de commerce durables du charbon de bois et d'autres formes d'énergie ligneuse, afin de contribuer aux efforts et au dialogue que mènent les Membres pour opérer une transition vers des utilisations durables des combustibles ligneux et atteindre les cibles des ODD consistant à parvenir à une énergie durable pour tous d'ici à 2030 et à des émissions nettes nulles d'ici à 2050;
- i) a encouragé la FAO à aider les Membres à accélérer la coopération Sud-Sud et triangulaire, notamment par le partage volontaire des connaissances et des pratiques, la recherche et le transfert de technologie selon des modalités convenues d'un commun accord, en vue de promouvoir le développement et l'utilisation de produits forestiers ligneux et non ligneux durables, et afin que les pays en développement, y compris les petits États insulaires en développement (PEID), puissent surmonter les problèmes auxquels ils sont confrontés à cet égard;
- j) a invité la FAO à se concerter avec les Membres, le secteur public et le secteur privé au sujet du développement durable dans ses trois dimensions (économique, sociale et environnementale) et à promouvoir la science et l'innovation;
- k) a recommandé à la FAO de continuer à appuyer, selon qu'il convient, le renforcement de la coopération et de la coordination en ce qui concerne les politiques internationales et les activités sur les produits forestiers ligneux et non ligneux, en particulier dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), afin de maximiser les synergies et les retombées positives;
- l) a encouragé les Membres à favoriser, selon qu'il convient et en fonction des priorités et contextes nationaux, l'analyse des arbitrages concernant les services écosystémiques, en particulier ceux qui ont des incidences directes sur les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les communautés locales, lors de la prise de décisions au sujet de l'augmentation ou de la poursuite de la production durable de produits forestiers.

VII. LIENS ENTRE AGRICULTURE ET FORÊTS (point 6)

16. Ce point de l'ordre du jour a été présenté, lors d'un débat dirigé, par un groupe de haut niveau.
17. Le Comité:
- a) a reconnu les multiples liens entre le secteur de l'agriculture et celui des forêts, et a souligné la nécessité de créer de meilleures synergies entre eux au moyen d'approches intersectorielles, afin de rendre les systèmes agroalimentaires plus durables;
 - b) a demandé à la FAO de continuer à recenser activement les liens importants et mutuellement bénéfiques entre l'agriculture et les forêts et à intensifier les activités connexes qu'elle mène dans les domaines prioritaires du Programme (DPP) pertinents de son Cadre stratégique;
 - c) a recommandé à la FAO de continuer à collecter et à analyser les données scientifiques et factuelles nécessaires sur l'interdépendance entre l'agriculture et les forêts, y compris les facteurs qui favorisent, directement ou indirectement, la déforestation et la dégradation des terres, en améliorant encore la cohérence entre les ensembles de données relatifs à l'agriculture et aux forêts, et en rassemblant des études de cas et des informations sur les bonnes pratiques, en vue de faire rapport à ce sujet à la 27^e session du Comité des forêts, et a demandé au secrétariat du Comité des forêts de partager ces informations avec le secrétariat du Comité de l'agriculture (COAG) et celui du Comité des pêches (COFI);
 - d) a invité la FAO à aider les Membres, à leur demande, à trouver des moyens et à prendre des mesures pour améliorer encore la complémentarité entre l'agriculture et les forêts et pour renforcer l'action stratégique coordonnée en faveur de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en recommandant que ces initiatives ne créent pas d'obstacles inutiles au commerce et améliorent la situation des petits producteurs, qui sont essentiels à la production alimentaire mondiale;
 - e) a invité la FAO à procéder, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, à une évaluation mondiale de la situation en matière d'agroforesterie et des possibilités de développement du secteur à plus grande échelle, y compris des principes et pratiques agroécologiques et d'autres approches innovantes, à actualiser les catégories de l'Évaluation des ressources forestières mondiales qui couvrent les systèmes de production intégrant les arbres et les forêts, et à faire rapport sur les progrès accomplis à la 27^e session du Comité des forêts, et a demandé au secrétariat du Comité des forêts de partager ces informations avec le secrétariat du Comité de l'agriculture et celui du Comité des pêches;
 - f) a recommandé à la FAO de mener des débats avec les Membres, ainsi que les organisations internationales pertinentes, selon qu'il convient, pour définir la «dégradation forestière» dans le cadre du processus d'évaluation des ressources forestières;
 - g) a encouragé la FAO à continuer de jouer un rôle actif dans les enceintes internationales et régionales pertinentes, en favorisant un dialogue ouvert sur l'amélioration et la promotion des systèmes agroalimentaires durables, et à poursuivre sa collaboration avec d'autres partenaires internationaux, y compris toutes les parties concernées, en particulier les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), en vue d'accroître les synergies entre agriculture et forêts;
 - h) a invité la FAO à faire rapport régulièrement sur l'intégration systématique de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture et des forêts;
 - i) a demandé à la FAO et aux Membres, s'agissant des facteurs qui favorisent la déforestation et la dégradation des terres, de mettre davantage l'accent sur les moyens de faire en sorte que la croissance de la production agricole ne soit plus associée à un appauvrissement de la biodiversité, notamment forestière, en gardant à l'esprit la nécessité d'éradiquer la pauvreté et de lutter contre la faim, ainsi que les besoins des pays en développement en matière d'assistance financière et de renforcement des capacités;
 - j) a invité les Membres à promouvoir une cohérence accrue et inclusive entre les politiques agricoles et les politiques forestières, notamment au moyen de la planification de l'utilisation des terres, d'approches territoriales et d'un accès sécurisé aux terres, ainsi que d'un appui aux

petits producteurs, aux agriculteurs familiaux, aux femmes, aux jeunes, aux peuples autochtones et aux populations locales.

VIII. DES SOLUTIONS FORESTIÈRES POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (point 7)

18. Le Comité:

- a) s'est félicité des activités concernant les forêts et le changement climatique que la FAO menait dans le contexte de son Cadre stratégique 2022-2031 et de sa Stratégie relative au changement climatique 2022-2031;
- b) a recommandé que la FAO continue de promouvoir une plus grande place pour les écosystèmes forestiers dans la politique climatique mondiale et d'appuyer les Membres, à leur demande, dans les efforts qu'ils déploient pour renforcer leurs capacités en ce qui concerne les mesures climatiques liées aux forêts, faciliter l'accès au financement de l'action climatique et intensifier les interventions sur le terrain, et de faire rapport sur ces travaux au Comité, selon qu'il convient;
- c) a invité la FAO à aider les Membres à optimiser le potentiel d'atténuation, d'adaptation et de résilience des forêts en enravant leur perte et leur dégradation, en restaurant les terres dégradées et les zones arides et en mettant en œuvre une gestion durable des forêts, en fonction de la situation, des priorités et des capacités nationales;
- d) a recommandé que la FAO aide les Membres à appliquer des approches axées sur la gestion intégrée des risques ainsi que des mesures d'adaptation liées aux forêts, notamment par l'intermédiaire des réseaux régionaux concernés, et pour ce qui est de l'accessibilité des informations connexes.

IX. PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE LA FAO RELATIVE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE 2022-2031 (point 7.1)

19. Le Comité:

- a) s'est félicité de l'élaboration de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 selon un processus inclusif et consultatif et a, en outre, salué son adoption par le Conseil, à sa 170^e session;
- b) a noté que le Plan d'action serait un document évolutif qui permettrait de mettre en œuvre la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 et qu'il serait complété par un cadre de résultats et des activités de suivi et d'établissement de rapports alignés sur le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et les objectifs de développement durable (ODD);
- c) a souligné que, outre leur rôle dans le piégeage du carbone, les forêts avaient de nombreux autres atouts dans le domaine de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets et qu'il fallait prendre en compte ces atouts lors de la mise en œuvre du Plan d'action;
- d) a recommandé que le Plan d'action de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 définisse clairement les priorités de la FAO au sujet des mesures climatiques à adopter dans les systèmes agroalimentaires au niveau sectoriel, notamment dans les secteurs des cultures, des forêts, des pêches et de l'aquaculture et de l'élevage, ainsi qu'aux niveaux local, national, régional et mondial, et tienne compte des synergies avec les activités menées par les autres entités du système des Nations Unies et les organisations internationales concernées;
- e) a constaté qu'il était important de mobiliser des ressources supplémentaires pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 par l'intermédiaire de son Plan d'action, y compris l'action climatique liée aux forêts, et de favoriser la collaboration de toutes les parties intéressées pour atteindre un faible taux d'émissions et adopter de bonnes pratiques et des solutions novatrices, en ne laissant personne de côté;

- f) a appelé la FAO à continuer d'organiser en temps voulu des processus de consultation ouverts, inclusifs et transparents et à prendre en compte les orientations fournies par les Membres pour affiner et enrichir le Plan d'action;
- g) a appelé la FAO à communiquer régulièrement aux organes directeurs des informations actualisées sur la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 par l'intermédiaire de son Plan d'action.

X. FEUX DE FORÊT ET PLATEFORME MONDIALE DE GESTION DES INCENDIES (point 7.2)

20. Le Comité:

- a) a noté avec préoccupation les risques associés à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des incendies de forêt destructeurs dans le monde entier, qui sont notamment dus au changement climatique et au changement d'affectation des terres;
- b) a accueilli favorablement l'initiative conjointe de la FAO et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) consistant à élaborer et mettre en œuvre une plateforme mondiale de gestion des incendies, afin de réduire les répercussions négatives des incendies de forêts sur les moyens de subsistance, les paysages et le climat en général, en s'appuyant sur l'expertise des Membres, les processus existants et les réseaux d'experts, qui seront consultés, afin d'éviter les doublons et chevauchements d'activités;
- c) a apprécié la stratégie de gestion des incendies de la FAO et les outils mis au point par la FAO pour renforcer la gestion des incendies et a recommandé que la FAO continue d'aider les Membres dans le cadre de leurs efforts visant à mettre en œuvre une gestion intégrée des incendies, le cas échéant;
- d) a invité la FAO à aider les Membres à coordonner leurs efforts dans des domaines tels que le partage des connaissances, l'examen et l'analyse des incendies, la réduction des risques, la préparation, l'intervention et le redressement, par l'intermédiaire de réseaux de gestion des incendies, par exemple.

XI. DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES ORGANES DE LA FAO INTÉRESSANT LE COMITÉ (point 8.1)

21. Le Comité:

- a) a pris acte des décisions et recommandations des organes de la FAO intéressant le Comité des forêts;
- b) a salué la coordination renforcée entre le Comité des forêts et le Comité de l'agriculture et a encouragé la FAO à poursuivre ses activités intersessions.

XII. RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE LA FAO RELATIVE À L'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS TOUS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DU PLAN D'ACTION 2021-2023 Y AFFÉRENT (point 8.2)

22. Le Comité:

- a) s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et du Plan d'action 2021-2023 y afférent, et a encouragé la FAO à continuer d'aider ses Membres à intégrer la biodiversité de manière systématique, en particulier dans les actions qu'ils mènent dans le domaine des forêts;
- b) s'est penché sur l'élaboration du projet de plan d'action 2024-2027 pour la mise en œuvre de la Stratégie et s'est dit satisfait à ce sujet; a invité la FAO à veiller à ce que le plan d'action 2024-2027 suive une approche équilibrée de l'intégration de la biodiversité qui

tienne compte des besoins et priorités des Membres; et a demandé que des consultations ouvertes, inclusives et transparentes se poursuivent avec les Membres en vue de la mise au point définitive du plan d'action;

- c) a recommandé à la FAO de tenir compte, dans la mise en œuvre du plan d'action 2024-2027, de l'importance de la lutte contre la déforestation et contre l'appauvrissement de la biodiversité forestière ainsi que de l'importance de l'intensification des efforts déployés en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité forestière;
- d) a recommandé à la FAO de promouvoir les approches de gestion durable des terres dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie et du projet de plan d'action 2024-2027, faisant valoir que les approches axées sur la gestion durable des forêts et l'intensification durable pouvaient contribuer, au niveau des paysages, à la fois à soutenir les résultats en matière de biodiversité et à répondre à la demande mondiale de bois, parallèlement à l'agroforesterie et à d'autres approches de gestion des forêts à usages multiples;
- e) a recommandé à la FAO de parachever le plan d'action 2024-2027 en tenant compte des autres stratégies de l'Organisation, des indications communiquées par le Comité et des éléments nouveaux qui se feront jour dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières.

XIII. ÉVALUATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES MONDIALES ET ENQUÊTE PAR TÉLÉDÉTECTION 2021-2022 (point 8.3)

23. Le Comité:

- a) s'est félicité des améliorations dont faisait actuellement l'objet l'Évaluation des ressources forestières mondiales, de l'enquête par télédétection menée récemment par la FAO dans le cadre de l'Évaluation et de la plateforme en ligne perfectionnée et intuitive qui sert à la communication et à la diffusion des données relatives aux ressources forestières;
- b) s'est félicité des progrès accomplis dans les préparatifs de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2025 et de l'approche flexible adoptée aux fins de la communication volontaire d'informations au regard des principaux indicateurs;
- c) a recommandé à la FAO de continuer à développer et harmoniser les méthodes et définitions qui sous-tendent la collecte des données sur les forêts, notamment les forêts primaires, et a suggéré qu'elle continue à travailler sur une définition de la dégradation des forêts au cours du cycle 2025 de l'Évaluation des ressources forestières mondiales. Il s'agira notamment d'utiliser la télédétection et de renforcer les capacités en la matière pour aider à réduire la charge que représente l'établissement de rapports, améliorer le partage de données et rendre plus transparentes les données relatives aux forêts et leur communication;
- d) a insisté sur le fait que les Membres devaient désigner ou confirmer les correspondants nationaux et leurs suppléants, qui seront chargés d'établir les rapports de pays de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2025;
- e) a invité la FAO à continuer de consolider le réseau d'experts en télédétection pour le partage des données d'expérience et des enseignements tirés pendant l'enquête par télédétection pour la surveillance des forêts réalisée par la FAO dans le cadre de l'Évaluation des ressources forestières mondiales;
- f) a invité la FAO à définir avec ses Membres des moyens d'examiner la concordance entre les résultats régionaux des rapports de pays et ceux de l'enquête par télédétection menée par la FAO dans le cadre de l'Évaluation des ressources forestières mondiales;
- g) a invité la FAO et ses Membres à continuer de développer et de diffuser, à la demande des Membres, de nouveaux outils d'analyse, et d'informer les Membres de la disponibilité de nouvelles sources de données;
- h) a souligné l'importance des données issues des inventaires réalisés sur le terrain pour le contrôle de la qualité et la validation des résultats obtenus grâce à la télédétection;

- i) a recommandé à la FAO de poursuivre et de renforcer la collaboration avec les partenaires du Questionnaire collaboratif sur les ressources forestières, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et d'autres partenaires, y compris des entités des Nations Unies, afin de réduire la charge de travail liée à l'établissement des rapports, de renforcer les synergies et d'accroître la transparence des processus de communication d'informations et des données qui en résultent;
- j) a recommandé à la FAO de poursuivre, en coordination avec les membres du PCF, la promotion et la diffusion de l'Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux, et d'améliorer leur niveau.

XIV. FINANCEMENTS ET INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DES SOLUTIONS FORESTIÈRES (point 8.4)

24. Le Comité:

- a) a estimé qu'il était urgent d'augmenter les financements et les investissements en faveur des mesures liées au secteur des forêts pour lutter contre le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité, la pauvreté et les inégalités, et qu'il faudrait mobiliser toutes les sources de financement;
- b) rappelant les paragraphes 6 et 7 de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 et les obligations internationales pertinentes, a encouragé les Membres à fournir des ressources afin de soutenir la conservation, la remise en état et l'utilisation et la gestion durables des forêts ainsi que le développement de filières forestières durables, en particulier dans les pays en développement, d'intensifier le renforcement des capacités et d'améliorer la coopération technique et scientifique;
- c) a recommandé à la FAO d'accompagner les Membres dans les démarches qu'ils entreprennent pour accéder aux moyens de financement des actions liées aux forêts, notamment en renforçant les capacités pour la mobilisation de financements en faveur des forêts et en intégrant les filières forestières durables dans leurs stratégies en matière d'action climatique et de restauration des terres, en complémentarité et en synergie avec d'autres initiatives et organisations, dont le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses différentes initiatives ou encore le Réseau mondial de facilitation du financement forestier du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et son centre d'information;
- d) a invité la FAO à continuer de rassembler des données empiriques et scientifiques et des bonnes pratiques et de faciliter les échanges concernant des modèles de financement et d'investissement novateurs pour enrayer et inverser le recul et la dégradation des forêts, ainsi que pour renforcer la restauration et l'utilisation durable des forêts, en prenant en considération les besoins des parties prenantes locales et en donnant la priorité à des outils financiers axés sur le long terme et l'atténuation des risques pour soutenir chacune des trois solutions forestières;
- e) a encouragé les Membres à renforcer la cohérence entre les politiques et les dispositifs de financement public, à envisager d'accroître le soutien financier destiné à renforcer la contribution des forêts et des arbres aux systèmes agroalimentaires durables et à promouvoir des mécanismes financiers novateurs, comme la rémunération des services écosystémiques, pour valoriser la conservation, la restauration et la gestion durable des forêts.

XV. LA RESTAURATION ET LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES (2021-2030) (point 8.5)

25. Le Comité:

- a) s'est félicité du rôle de chef de file de la FAO et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans la promotion de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030);

- b) a encouragé les Membres à appuyer les activités de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), à renforcer leurs efforts visant à la restauration des écosystèmes, en particulier des paysages forestiers, et à mettre en commun les informations et connaissances relatives à une restauration réussie;
- c) a recommandé à la FAO d'aider les Membres au moyen d'outils, de méthodes et d'initiatives de renforcement des capacités afin de les rendre mieux à même d'intensifier les efforts de restauration des écosystèmes forestiers, de diffuser les bonnes pratiques et de suivre les progrès accomplis, et de faciliter l'accès à un financement en vue d'intensifier les efforts de restauration des écosystèmes forestiers et d'assurer la durabilité des zones restaurées, en tenant compte des capacités et contextes nationaux tout en favorisant les synergies avec la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028).

XVI. DIALOGUE AVEC LES ORGANES STATUTAIRES TRAITANT DE QUESTIONS FORESTIÈRES (point 8.6)

26. Le Comité:

- a) a reconnu l'importance des commissions régionales des forêts et:
 - i. a souligné qu'elles devaient jouer un rôle plus pertinent en matière de politiques dans le cadre des conférences régionales de la FAO et a invité l'Organisation à contribuer à une meilleure intégration des questions importantes qui intéressent les forêts au niveau régional;
 - ii. a invité la FAO à continuer d'étudier les possibilités de renforcer le rôle des commissions régionales des forêts en tant que mécanismes bien établis de dialogue et d'échange en matière de politiques, y compris en tenant compte, selon qu'il conviendra, des examens actuellement menés sur la gouvernance, et à poursuivre les consultations à ce sujet auprès des Membres;
 - iii. a invité la FAO à appuyer le renforcement des activités intersectorielles des commissions régionales des forêts, en particulier celles qui portent sur les forêts et les systèmes agroalimentaires;
- b) a passé en revue les activités du Comité des questions forestières méditerranéennes (*Silva Mediterranea*) et a invité ce dernier à aligner davantage les plans de travail de ses groupes de travail sur les programmes mondiaux et régionaux;
- c) a examiné les activités du Comité consultatif de la filière bois durable (CCFBD) et a invité le Comité à continuer de faciliter l'établissement de partenariats entre la FAO et le secteur privé en vue de promouvoir une bioéconomie fondée sur les forêts et de restaurer les écosystèmes productifs;
- d) s'est penché sur les activités de la Commission internationale du peuplier et autres essences à croissance rapide utiles aux personnes et à l'environnement (CIP) et:
 - i. a pris note de la Stratégie 2022-2032 de la CIP et a encouragé sa mise en œuvre;
 - ii. a invité les Membres de la FAO à envisager de devenir membres de la CIP compte tenu du nouveau mandat de celle-ci;
- e) a examiné les activités du Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides et:
 - i. s'est félicité des progrès accomplis par le Groupe de travail;
 - ii. a encouragé le Groupe de travail à appuyer les préparatifs de l'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux, qui sera célébrée en 2026, en facilitant l'échange des compétences interrégionales spécialisées dans le domaine des systèmes agrosylvopastoraux durables et innovants.

XVII. ACTIVITÉS DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES FORÊTS AU TITRE DU CADRE STRATÉGIQUE 2022-2031 (point 9.1)

27. Le Comité:

- a) a pris note avec satisfaction des résultats obtenus dans le cadre des travaux menés par la FAO sur les forêts au cours de l'exercice biennal 2020-2021;
- b) a approuvé les domaines de travail prioritaires dans le secteur des forêts pour 2022-2023 et au-delà et s'est félicité du fait qu'ils étaient étroitement alignés avec le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et qu'ils contribuaient à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et des objectifs mondiaux relatifs aux forêts du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts;
- c) a encouragé la FAO à continuer de redynamiser son modèle d'activité, notamment par une meilleure articulation des travaux techniques et opérationnels, la promotion des partenariats, une meilleure réactivité aux besoins des Membres et le renforcement de l'exécution au niveau des pays;
- d) a demandé à la FAO de continuer à soutenir les actions en matière de gestion durable des forêts au niveau des pays, dans le cadre des grandes stratégies thématiques approuvées par les organes directeurs et des initiatives institutionnelles de la FAO telles que l'Initiative Main dans la main et l'initiative «Un pays, un produit prioritaire», conformément au Cadre stratégique;
- e) a invité la FAO à poursuivre son appui aux débats de haut niveau qui ont lieu durant les sessions ordinaires du Forum des Nations Unies sur les forêts, conformément à la résolution E/RES/2015/33 du Conseil économique et social des Nations Unies;
- f) a recommandé à l'Organisation de communiquer régulièrement, selon qu'il convient, des informations actualisées concernant la mise en œuvre de ses activités en matière de forêts, prévues dans le Cadre stratégique 2022-2031, notamment les rapports sur l'exécution du Programme.
- g) a rappelé la décision³ et les recommandations formulées par le Conseil à sa 169^e session, et a souligné le rôle technique que jouait la FAO s'agissant de gérer les répercussions de tous les conflits armés actuels sur le secteur forestier régional et mondial, notamment sur les moyens d'existence des populations tributaires des forêts.

XVIII. RÉSULTATS DU XV^e CONGRÈS FORESTIER MONDIAL (point 9.2)

28. Le Comité:

- a) a pris note des résultats du XV^e Congrès forestier mondial et a remercié vivement la République de Corée de son excellent accueil du Congrès;
- b) a invité la FAO et les Membres à mettre en œuvre les recommandations issues du Congrès, selon qu'il convient, en tenant compte des situations nationales et des obligations internationales existantes;
- c) s'est félicité de l'appel à l'action des jeunes lancé au XV^e Congrès forestier mondial et a invité les Membres à envisager des mesures appropriées en faveur de la participation des jeunes, à tous les niveaux, dans le secteur des forêts.

³ Résultat du vote par appel nominal (décision CL 169 REP, paragraphes 10 et 11). Suffrages exprimés: 27; voix pour: 23; voix contre: 4; abstentions: 16.

**XIX. PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DU COMITÉ DES FORÊTS
(2020-2023) (point 9.3)**

29. Le Comité:

- a) s'est félicité de l'ajustement du Programme de travail pluriannuel 2020-2023 sur la base de la demande qu'il a formulée à sa 25^e session;
- b) s'est déclaré satisfait des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel 2020-2023, ainsi que de ses efforts et de ceux de la FAO en ce qui concerne la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- c) a recommandé de synchroniser le cycle de planification de son Programme de travail pluriannuel avec celui des autres comités techniques à compter de 2024 afin de faciliter leurs activités intersectorielles.

**XX. MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DES NATIONS UNIES SUR LES
FORÊTS ET RENFORCEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA FAO À
L'ARRANGEMENT INTERNATIONAL SUR LES FORÊTS, Y COMPRIS LE
PARTENARIAT DE COLLABORATION SUR LES FORÊTS ET L'EXAMEN À
MI-PARCOURS (2024) (point 9.4)**

30. Le Comité:

- a) a salué les progrès accomplis et les résultats obtenus par la FAO dans le cadre de ses activités visant à contribuer aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts, au Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et au PCF;
- b) a recommandé à la FAO de renforcer son rôle de chef file au sein du PCF et de faciliter la participation active des membres du PCF à l'examen à mi-parcours de l'Arrangement international sur les forêts, en particulier du PCF;
- c) a encouragé la FAO à mettre ses compétences, ses données statistiques et ses connaissances au service des débats sur les politiques menés au sein du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF);
- d) a invité la FAO à continuer d'aider les commissions régionales des forêts à participer aux dialogues régionaux liés au FNUF, selon qu'il convient et dans le cadre du mandat de la FAO.

**XXI. ÉLABORATION DE PLANS D'ACTION RÉGIONAUX POUR LA STRATÉGIE
DE LA FAO EN MATIÈRE DE SCIENCE ET D'INNOVATION (2022-2025)
(point 9.5)**

31. Le Comité:

- a) s'est félicité de l'élaboration de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (2022-2025) selon un processus inclusif et consultatif, et a salué son adoption par le Conseil, à sa 170^e session;
- b) a examiné et salué le cadre de haut niveau qui servira à l'élaboration de plans d'action régionaux pour la mise en œuvre effective de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (2022-2025), compte tenu des conclusions et recommandations des consultations régionales et des sessions des conférences régionales de la FAO tenues en 2022;
- c) a demandé à la FAO de continuer à organiser des consultations ouvertes, inclusives, transparentes et opportunes, de tenir compte des orientations données par les Membres lorsqu'elle ajustera et enrichira les plans d'action régionaux, et de veiller à ce que les plans tiennent compte des mesures définies par la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (2022-2025) à tous les niveaux: mondial, régional et national;

- d) a encouragé la FAO à veiller à ce que les plans d'action régionaux soient conformes au Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et contribuent à sa mise en œuvre;
- e) a invité la FAO à continuer de faire rapport aux organes directeurs pertinents sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (2022-2025), en particulier en ce qui concerne le secteur forestier et la participation des commissions régionales des forêts;
- f) a appelé la FAO à inclure, dans l'élaboration des plans d'action régionaux, des aspects pertinents de la science et de l'innovation dans le domaine des forêts.

XXII. ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU (point 10)

32. Le Comité a élu par acclamation M. Günter Walkner, Ministre plénipotentiaire, Représentant permanent de la République d'Autriche auprès de la FAO et du Programme alimentaire mondial (PAM), Président de la 27^e session du Comité des forêts.

XXIII. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (point 11)

33. Le Comité est convenu que la 27^e session du Comité des forêts se tiendrait à Rome au cours du troisième trimestre de 2024. Les dates exactes seront fixées par le Directeur général, après consultation du Comité directeur du Comité des forêts, et communiquées officiellement au Conseil de la FAO à sa prochaine session, en décembre 2022, et à la Conférence de la FAO lors de sa 43^e session, en 2023.

XXIV. ADOPTION DU RAPPORT (point 12)

34. Le Comité a adopté le rapport, tel que modifié par consensus.

XXV. CLÔTURE DE LA SESSION (point 13)

35. Le Président a clos la session à 20 h 30, le vendredi 7 octobre 2022.

ANNEXE A – Ordre du jour de la 26^e session du Comité des forêts

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Désignation des membres du Comité de rédaction
4. *La Situation des forêts du monde 2022: des solutions forestières pour une relance verte et des économies inclusives, résilientes et durables*
5. Forêts et production durable de produits forestiers ligneux et non ligneux: répondre aux besoins et soutenir le développement d'économies locales résilientes
6. Liens entre agriculture et forêts
7. Des solutions forestières pour lutter contre le changement climatique
 - 7.1. Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031
 - 7.2. Feux de forêt et plateforme mondiale de gestion des incendies
8. Suite donnée à des initiatives dans différents domaines
 - 8.1. Décisions et recommandations des organes de la FAO intéressant le Comité
 - 8.2. Rapport de situation sur la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et du Plan d'action 2021-2023 y afférent
 - 8.3. Évaluation des ressources forestières mondiales et enquête par télédétection 2021-2022
 - 8.4. Financements et investissements en faveur des solutions forestières
 - 8.5. La restauration et la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030)
 - 8.6. Dialogue avec les organes statutaires traitant de questions forestières
9. Questions diverses
 - 9.1. Activités de la FAO dans le domaine des forêts au titre du Cadre stratégique 2022-2031
 - 9.2. Résultats du quinzième Congrès forestier mondial
 - 9.3. Programme de travail pluriannuel du Comité des forêts (2020-2023)
 - 9.4. Mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et renforcement de la contribution de la FAO à l'Arrangement international sur les forêts, y compris le Partenariat de collaboration sur les forêts et l'examen à mi-parcours (2024)
 - 9.5. Élaboration de plans d'action régionaux pour la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (2022-2025)
10. Élection des membres du bureau
11. Date et lieu de la prochaine session
12. Adoption du rapport
13. Clôture de la session

ANNEXE B – Liste des documents

COFO/2022/1 Rev.1	Ordre du jour provisoire
COFO/2022/2 Rev.1	Situation des forêts du monde 2022: des solutions forestières pour une relance verte et des économies inclusives, résilientes et durables
COFO/2022/3 Rev.1	Forêts et production durable de produits forestiers ligneux et non ligneux: répondre aux besoins et soutenir le développement d'économies locales résilientes
COFO/2022/4	Liens entre agriculture et forêts
COFO/2022/5	Des solutions forestières pour lutter contre le changement climatique
COFO/2022/5.1	Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031
COFO/2022/5.2	Feux de forêt et plateforme mondiale de gestion des incendies
COFO/2022/6	Progrès accomplis dans la mise en œuvre
COFO/2022/6.1	Décisions et recommandations des organes de la FAO intéressant le Comité
COFO/2022/6.2	Rapport de situation sur la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et du Plan d'action 2021-2023 y afférent
COFO/2022/6.3	Évaluation des ressources forestières mondiales et enquête par télédétection
COFO/2022/6.4	Financements et investissements en faveur des solutions forestières
COFO/2022/6.5	La restauration et la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030)
COFO/2022/6.6 Rev.1	Dialogue avec les organes statutaires traitant de questions forestières
COFO/2022/7.1	Activités de la FAO dans le domaine des forêts au titre du Cadre stratégique 2022-2031
COFO/2022/7.2	Résultats du quinzième Congrès forestier mondial
COFO/2022/7.3	Programme de travail pluriannuel du Comité des forêts (2020-2023)
COFO/2022/7.4 Rev.1	Mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et renforcement de la contribution de la FAO à l'Arrangement international sur les forêts, y compris le Partenariat de collaboration sur les forêts et son examen (2024)
COFO/2022/8	Élaboration de plans d'action régionaux pour la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (2022-2025)
COFO/2022/INF/1 Rev.1	Calendrier provisoire
COFO/2022/INF/2 Rev.1	Liste provisoire des documents
COFO/2022/INF/3	Note sur les procédures spéciales relatives à la tenue de la session du Comité des forêts selon des modalités hybrides
COFO/2022/INF/4	Liste des participants
COFO/2022/INF/5	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et ses États membres
COFO/2022/INF/6	Rationaliser l'établissement des rapports relatifs à la restauration des forêts dans le cadre des évaluations des ressources forestières mondiales
COFO/2022/INF/7	Innovations numériques au service de la collecte et de la diffusion de données sur les ressources forestières, leur gestion et leurs utilisations
COFO/2022/INF/8	Rapport sur les délibérations du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (2021) qui concernent les forêts
COFO/2022/INF/9	Informations actualisées sur la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031
COFO/2022/INF/10	Informations actualisées sur la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation

COFO/2022/INF/11	Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations formulées à la vingt-cinquième session du Comité des forêts
COFO/2022/INF/12	Recommandations des commissions régionales des forêts de la FAO concernant le programme de travail de l'Organisation dans le domaine des forêts

ANNEXE C – Membres du Comité

- Afghanistan
- Afrique du Sud
- Algérie
- Allemagne
- Angola
- Arabie saoudite
- Argentine
- Arménie
- Australie
- Autriche
- Azerbaïdjan
- Bangladesh
- Bélarus
- Belgique
- Bolivie (État plurinational de)
- Brésil
- Bulgarie
- Burkina Faso
- Burundi
- Cabo Verde
- Cameroun
- Canada
- Chili
- Chine
- Chypre
- Colombie
- Congo
- Costa Rica
- Côte d'Ivoire
- Croatie
- Cuba
- Égypte
- El Salvador
- Équateur
- Érythrée
- Espagne
- Estonie
- États-Unis d'Amérique
- Éthiopie
- Fédération de Russie
- Finlande
- France
- Gabon
- Gambie
- Géorgie
- Grèce
- Guatemala
- Guinée
- Guinée équatoriale
- Haïti
- Hongrie
- Inde
- Indonésie
- Iran (République islamique d')
- Irlande
- Israël
- Italie
- Jamaïque
- Japon
- Jordanie
- Kenya
- Koweït
- Lesotho
- Lettonie
- Liban
- Libéria
- Libye
- Lituanie
- Madagascar
- Malaisie
- Mali
- Maroc
- Mauritanie
- Mexique
- Mozambique
- Myanmar
- Nicaragua
- Niger
- Nigéria
- Norvège
- Nouvelle-Zélande
- Ouganda
- Ouzbékistan
- Pakistan
- Panama
- Paraguay
- Pays-Bas
- Pérou
- Philippines
- Pologne
- Portugal
- République de Corée
- République démocratique du Congo
- République dominicaine
- République populaire démocratique de Corée
- République-Unie de Tanzanie
- Roumanie
- Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- Saint-Marin
- Sénégal
- Seychelles
- Slovaquie
- Slovénie
- Soudan
- Soudan du Sud
- Sri Lanka
- Suède
- Suisse
- Tchad
- Tchèque
- Thaïlande
- Tunisie
- Türkiye
- Ukraine
- Union européenne (Organisation Membre)
- Uruguay
- Venezuela (République bolivarienne du)
- Yémen
- Zambie
- Zimbabwe